



Résolution du CSEC Sur le droit d'alerte économique d'octobre 2024

Le CSEC prend acte des réponses du CA de FTV sur le droit d'alerte économique déclenché par les élus en octobre 2024 compte tenu de la situation budgétaire préoccupante de l'entreprise. Un an après le lancement de cette alerte la situation a empiré et notre inquiétude grandit plus que jamais.

Les élus constatent que si la direction a malgré tout réussi à maintenir l'équilibre des comptes en 2024 au prix d'économies sur l'activité, les programmes et les personnels, la poursuite de ces efforts mortifères ne suffiront pas en 2025. En effet, le niveau de financement public se réduisant toujours plus, les perspectives publicitaires ne permettent plus de compenser ce désengagement de l'Etat, ni les remontées de dividendes des filiales qui restent insuffisantes.

Au cours de ce CA du mois de juillet 2025, le projet de réponse proposé par la direction de France Télévisions a donc été adopté sans débat et sans tenir compte des commentaires et questions complémentaires transmises par le secrétaire du CSEC.

Les élus représentants des salariés au CA ont voté contre mais cela en dit long sur le niveau de considération de la représentation du personnel par le CA. Cela est d'autant plus problématique que les problèmes posés sont non seulement réels mais ils perdurent et s'aggravent.

A propos des réponses de la direction

Question 1 sur le budget et les ETP

La direction reste très évasive dans sa réponse. Elle évoque « *Un travail de réflexion et de préparation sur des pistes d'économies structurelles qui se situent essentiellement dans une perspective pluriannuelle.* » mais sans donner de précision ni de détails sur les moyens alloués à chaque mission. Or l'absence de précision sur le budget d'ETP affecté à chaque mission équivaut à une absence de réponse. Aucun détail sur les missions impactées, pas de réponse sur les ETP, ni sur la dégradation de la santé des salariés.

Question 2 sur le comparatif des modèles économiques public et privé

Le CA a éludé la question. Pourtant, France Télévisions est une entreprise publique qui joue un rôle majeur dans la structuration du secteur de la production audiovisuelle.

Pour comparer les performances et la consommation de ressources publiques, l'expert du CSEC proposait d'inclure les subventions de la création audiovisuelle avec de l'argent public - via France Télévisions - et le subventionnement indirect du secteur privé - via le recours massif à l'intermittence du spectacle et sa régulation via l'assurance chômage.

Nous regrettons que ni la direction ni la Cour des Comptes n'intègrent ce comparatif dans leurs analyses pour évaluer les coûts de la production et de la fabrication interne par rapport au secteur privé.



Par ailleurs, quelles pages de ces rapports de la Cour de Comptes ou de l'IGF analysent l'usage du régime des intermittents ou l'utilisation des dotations publiques dans les entreprises de l'audiovisuel, de la culture et du spectacle en France comme la direction l'indique dans sa réponse ?

Question 3 sur les missions de France Télévisions

Pour le CA « *il est essentiel que l'entreprise puisse compter sur une trajectoire pluriannuelle adossée à des orientations stratégiques partagées avec l'Etat actionnaire* ».

A ce jour, l'entreprise ne dispose pas de cette trajectoire pluriannuelle adossée à des orientations stratégiques alors que le CA estime cette visibilité « essentielle ».

Faut-il en conclure que pour le CA il est nécessaire de disposer d'une visibilité sur la trajectoire financière pluriannuelle adossée à un COM **avant** de pouvoir élaborer « *les réformes structurelles pour assurer l'intégralité de ses missions* » ? Si tel n'est le cas la préservation des missions assignées à France Télévisions n'est pas garantie.

En tout état de cause, il est un fait que la dénonciation de l'accord de 2013 est un premier pas vers ces réformes structurelles.

Question 4 sur les enjeux d'emploi et de performance à la fabrique

La direction ne répond pas aux deux questions argumentées du CSEC sur les choix d'indicateurs dans la mesure de la performance :

- L'efficacité et la performance de France Télévisions se mesurent-elles d'abord par sa capacité à assumer la baisse des ressources disponibles et à réduire les coûts

- ou par sa capacité à assurer ses missions de service public, déclinées dans d'un Contrat d'objectifs et de moyens et en objectifs opérationnels pour ensuite les comparer aux ressources disponibles ?

La direction se contente d'une réponse lapidaire et ne donne aucun modèle, aucun standard pour évaluer objectivement la performance de France Télévisions et a fortiori de la Fabrique tout en mettant en avant un soi-disant manque de performance.

Question 5 sur la trajectoire d'ETP de l'entreprise

Les élus s'interrogeaient sur la capacité de France télévisions à assurer la totalité de ses missions de service public dans le contexte budgétaire 2025. Le CA se borne à *affirmer qu'« afin d'accomplir l'ensemble de ses missions elle devra continuer à optimiser l'ensemble de ses charges dans les années à venir, qu'il s'agisse de la masse salariale et des effectifs, comme les dépenses de programme et les autres dépenses externes »*.

Qu'entend le CA par optimisation ? Quel montant d'optimisation des charges ? La question de l'optimisation revient à nouveau à poser comme préalable la définition d'une trajectoire financière pluriannuelle, et donc l'élaboration d'un COM.

Question 6 sur les investissements dans la création

Les élus s'interrogeaient en octobre 2024 sur la capacité de l'entreprise à maintenir ses niveaux d'engagement dans la création du fait des coupes budgétaires. Le CA indique dans



sa réponse que : « Si France Télévisions décidait unilatéralement de ne pas respecter ce montant d'investissement, un nouvel accord devrait être négocié, ce qui fragiliserait l'offre de programmes du groupe. » Ou en est-on à ce sujet ?

Question 7 sur l'évaluation de la réforme de l'audiovisuel public et ses conséquences

Pas de réponse du CA qui estime qu'il ne lui revient pas de répondre à cette question.

La coupe budgétaire prévue à ce stade des débats parlementaires sur le PLF 2026 atteint - 65,3M€ pour France Télévisions (sur -71M€ pour l'Audiovisuel Public) avec une perspective de -100M€ à horizon 2028.

Comment faire face à cette situation ? Des abandons de missions sont-ils envisagés en 2026 et les années suivantes par l'Etat actionnaire ? Si oui lesquelles ? Quel est le plan de la direction pour encaisser à nouveau les économies demandées ?

Les élus du CSEC déplorent le niveau de réponse du CA via à vis de leurs inquiétudes légitimes. Ils estiment que cela n'est pas au niveau de la gravité de la situation.

Ils constatent la persistance des difficultés économiques de l'entreprise et demandent à la direction de cesser de faire des économies sur les dos des personnels et des programmes, de refuser de tenter d'éponger des déficits artificiels construits par les décisions de l'exécutif et du législateur et de laisser les moyens aux personnels d'assurer leurs missions de service public.

Nos missions sont définies par notre cahier des missions et des charges par décision de l'exécutif. A lui d'assumer en donnant à France Télévisions les moyens des ambitions qu'il lui a lui-même fixés.

Enfin, les élus exigent d'être informés et consultés sur les impacts du budget 2026 dès que celui-ci sera connu et adopté par le CA, et notamment sur l'évolution du niveau de l'emploi 2026, conformément à la décision de justice du 30 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité des élus

Les Organisations Syndicales CGT, CFDT, FO et SNJ s'associent

Paris, le 7 novembre 2025